

Dépenses et main-d'oeuvre scientifiques fédérales 2012-2013

Activités dans les sciences sociales et humaines

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentiel une fois rempli.

If you prefer this questionnaire in English, please contact us at: infotechsurv@statcan.gc.ca.

Corriger s'il y a lieu

Nom du Ministère ou de l'Agence

A/S

Adresse

Ville

Province/Territoire

Code postal

Renseignements

But de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaire pour produire des renseignements statistiques utiles afin de suivre l'évolution des activités scientifiques et technologiques au Canada et d'étayer l'élaboration d'une politique relative aux sciences et à la technologie. Les données recueillies sont utilisées par des analystes de politique scientifique des administrations fédérales et provinciales; en plus, celles-ci vont s'ajouter au total des dépenses intérieures brutes au titre de la recherche et du développement (DIRD). Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Divulguation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de

votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

Entente de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

J'autorise Statistique Canada à publier, en entier ou en partie, les données fournies dans ce questionnaire qui pourraient identifier ce ministère après le dépôt du Budget des dépenses principales de 2012-2013.

Oui

Non

Nom de la personne autorisée à signer

Signature

Fonction officielle

Programme

Ministère ou organisme

Adresse Internet

N° de téléphone

Adresser toute demande de renseignements à :

Nom

Date

Année

Mois

Jour

Titre du poste

N° de téléphone

Adresse Internet

N° de télécopieur



Généralités

Le terme **sciences sociales et humaines** comprend les sciences sociales et humaines et englobe donc toutes les disciplines qui comprennent l'étude des actions et des situations humaines ainsi que les mécanismes sociaux, économiques et institutionnels touchant l'être humain. En font partie des disciplines telles l'anthropologie, l'administration des entreprises et le commerce, les communications, la criminologie, la démographie, l'économie, la géographie, l'histoire, les langues, la littérature et la linguistique, le droit, la bibliothéconomie, la philosophie, les sciences politiques, la psychologie, les sciences religieuses, le service social, la sociologie ainsi que les études urbaines et régionales.

1. Dépenses par activité et secteur d'exécution

Les activités scientifiques et technologiques (S-T) comprennent des travaux d'innovation, de diffusion et de mise en application de nouvelles connaissances scientifiques et technologiques. L'activité principale est celle de **la recherche et du développement expérimental (R-D)**. Il existe en outre un certain nombre d'activités étroitement liées à la R-D. **Les activités scientifiques connexes (ASC)** du gouvernement fédéral en matière des sciences sociales comprennent la collecte de données générales, les services de renseignements, études et services spéciaux et l'aide à l'éducation.

I. Recherche et développement expérimental

Recherche et développement expérimental - les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

La R-D nécessite non seulement de l'information, mais également l'acquisition de certaines connaissances. Ces **nouvelles** connaissances comprennent l'incorporation de nouveaux renseignements aux hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation d'observations déjà faites.

Article 1. R-D interne – R-D effectuée par le personnel du programme concerné. Elle peut comprendre la R-D menée pour un autre programme et financée selon la formule de recouvrement de fonds.

Article 2. Contrats – Versements à des organismes ou à des particuliers ne faisant pas partie du gouvernement fédéral pour les travaux de R-D menés par le récipiendaire ou en vue de fournir un appui à un programme de recherche interne du gouvernement fédéral.

a) Contrats de R-D – Contrats accordés à un organisme ou à un particulier de l'extérieur en vue de financer la R-D **exécutée** par l'établissement ou le particulier. La condition sera de savoir si l'exécutant devra déclarer le contrat comme de la R-D intra-muros financée par le gouvernement si on lui en fait la demande? Si la réponse est «oui» l'activité devrait être un contrat R-D, si «non» il devrait être un contrat secondaire. Les contrats accordés aux autres ministères de l'administration fédérale devraient être rapportés comme un transfert de fonds à la question 6, page 15, du questionnaire.

b) Contrats secondaires – Contrats accordés à un établissement ou à un particulier de l'extérieur en vue de fournir les biens et services nécessaires à un programme de R-D interne, par exemple les contrats avec les sociétés de traitement de l'information pour des services en informatique, des contrats pour l'entretien des installations de R-D ou des contrats d'achat de matériel spécialisé qui ne fait pas partie de l'immobilisation.

Le montant **total** relatif à cette activité doit être rapporté à la **colonne intra-muros** des pages 4 à 6.

Article 3. Subventions et contributions de R-D – Subventions versées à des organismes ou à des particuliers pour des travaux de R-D qui profiteront aux bénéficiaires plutôt que d'apporter au personnel du programme des biens, des services ou de l'information. Ces fonds sont habituellement identiques au poste budgétaire « subventions et contributions » touchant les activités de R-D.

Les subventions et les contributions liées aux ASC doivent être inscrites dans le questionnaire à la rubrique appropriée de l'activité et du secteur d'exécution.

Article 4. Bourses de recherche – Subventions accordées à des particuliers pour une formation avancée en recherche et pour l'acquisition d'expérience. Les sommes consacrées principalement à défrayer les bénéficiaires du coût des études entreprises doivent être inscrites comme « aide à l'éducation ».

Articles 5 et 11. Administration des programmes

extra-muros – Coûts des services pouvant être identifiés comme s'occupant de l'administration des contrats et des subventions ainsi que des contributions à des activités scientifiques qui doivent être menées en dehors du cadre du gouvernement fédéral. Ces dépenses devraient être réparties entre les genres d'activités scientifiques appuyés, c'est-à-dire R-D ou ASC.

Articles 6 et 12. Dépenses en immobilisations – Les dépenses de construction, d'acquisition ou de préparation des terres, des immeubles, des appareils et de l'équipement constituent des **dépenses en immobilisations**. Toutes les autres dépenses sont des **dépenses courantes**.

II. Activités scientifiques connexes

Article 7. Collecte de données générales – Rassemblement, traitement, classement, analyse et publication d'information concernant des phénomènes humains, en se servant d'études, de recherches courantes et spéciales ainsi que de la compilation des données existantes. Cela ne comprend pas la collecte de données dans un but d'administration interne (par exemple, les statistiques sur le personnel du ministère) ni le rassemblement de données qui font partie d'un projet en R-D.

Le coût de la collecte des données pour un programme de recherche en cours ou proposé entre dans les frais de R-D. De la même façon, les coûts d'analyse de données existantes faisant partie d'un projet de recherche constituent des frais de R-D, même si les données ont tout d'abord été rassemblées à d'autres fins. De même, on considère comme activité de R-D toute mise au point de nouvelles techniques de la collecte de données.

Article 8. Services de renseignements – Tout travail se rapportant à l'inscription, à la classification, à la traduction et à la diffusion d'information scientifique et technologique et les musées. Ceci comprend le fonctionnement des bibliothèques scientifiques et techniques, les services consultatifs et de renseignements scientifiques et technologiques, le Bureau des brevets, la publication de journaux et de monographies scientifiques ainsi que l'organisation de conférences scientifiques. Cette catégorie comprend également les subventions utilisées pour la publication de travaux scientifiques théoriques. Cette catégorie comprend les activités scientifiques des musées historiques, les expositions archéologiques et les galeries d'art. Dans tous les cas, sont exclus les frais des services et des divertissements offerts aux visiteurs (par ex. restaurants, jardins des enfants et musées).

Article 9. Études et services spéciaux - Recherches systématiques entreprises dans le but de fournir des renseignements nécessaires à la planification, à l'élaboration ou à l'orientation de politiques. Cette catégorie comprend également les projets-pilotes.

Article 10. Aide à l'éducation - Subventions versées à des particuliers (ou à des institutions au nom de particuliers) dans le but d'aider les étudiants à poursuivre leurs études post-secondaires dans le domaine des sciences sociales. Cette catégorie ne comprend pas les subventions générales accordées à des établissements d'enseignement. Cette activité comprend l'appui aux étudiants étrangers pour la poursuite d'études en sciences sociales dans les maisons d'enseignement canadiennes ou étrangères. Les subventions visant surtout à appuyer la recherche menée par des particuliers dans des universités sont des subventions en R-D ou des bourses de recherche.

Les sommes consacrées principalement à défrayer les bénéficiaires du coût des études entreprises doivent être inscrites comme « aide à l'éducation ».

III. Exécutants

Intra-muros englobe les dépenses touchant les activités scientifiques menées par le personnel interne des services faisant partie du programme; l'acquisition connexe de terres, d'immeubles, d'appareils et d'équipement nécessaires aux activités scientifiques; l'administration des activités scientifiques par les employés du programme; l'achat de biens et services nécessaires aux activités scientifiques internes.

Les dépenses intra-muros inscrites pour les activités scientifiques sont les coûts directs, incluant les salaires, dérivés des programmes scientifiques. Ces coûts devraient comprendre une partie des contributions du programme au régime d'avantages sociaux des employés (par exemple: pension de retraite) qui s'applique au personnel scientifique au sein du programme.

Les coûts ne faisant pas partie du programme (« frais indirects ») comme la valeur des services fournis gratuitement par d'autres ministères ainsi que des locaux fournis par le programme concerné n'entrent pas dans cette catégorie. Les coûts qui faisant partie du programme comme les frais d'administration et de finance devraient être inclus dans une proportion des dépenses S-T.

Les exécutants **extra-muros** sont les organismes qui reçoivent les paiements pour les activités de S-T de l'administration fédérale. Pour cette enquête, les exécutants extra-muros sont les suivants :

Entreprises commerciales - Entreprises commerciales et gouvernementales, y compris les services publics et les sociétés qui appartiennent au gouvernement. Comprend aussi les experts - conseils qui fournissent un service en science et en génie. Les instituts de recherches industrielles situées dans des universités canadiennes relèvent du secteur de l'enseignement supérieur.

Enseignement supérieur – Englobe toutes les universités, tous les instituts de technologie ainsi que les autres établissements postsecondaires, quels que soient l'origine de leurs ressources financières et leur statut juridique. Il comprend aussi tous les instituts de recherche, les stations d'essais et les cliniques qui travaillent sous le contrôle direct des établissements d'enseignement supérieur, ou qui sont administrés par ces derniers, ou rattachés à eux.

Institutions canadiennes sans but lucratif - Fondations, organismes sanitaires bénévoles, sociétés scientifiques et professionnelles et autres organismes sans but lucratif. Les institutions sans but lucratif travaillant surtout pour un autre secteur ou contrôlées par celui-ci devraient entrer dans la catégorie de ce dernier (par exemple, FPIInnovations se range dans la catégorie entreprises commerciales).

Administrations provinciales et municipales - Les ministères et les organismes de ces administrations. Les entreprises gouvernementales telles les services publics provinciaux sont classées dans le secteur entreprises commerciales, et les hôpitaux dans le secteur institutions canadiennes sans but lucratif.

Exécutants étrangers - Tous les gouvernements étrangers, les sociétés étrangères (y compris les filiales étrangères des sociétés canadiennes), les organismes internationaux, les étrangers non résidents et les Canadiens étudiant ou enseignant à l'étranger.

Autres exécutants canadiens - Englobent les conseils de recherches provinciaux et les individus ou les organismes au Canada qui n'appartiennent à aucun des secteurs susmentionnés

1 A. Dépenses par activité et secteur d'exécution – année financière 2010-2011

Activité / Exécutant	Intra-muros	Extra-muros						Total
		Entreprises commerciales	Enseignement supérieur	Institutions canadiennes sans but lucratif	Administrations provinciales et municipales	Exécutants étrangers	Autres exécutants canadiens	
I. Recherche et développement expérimental (R-D) Dépenses courantes	(\$'000)							
1. R-D interne	10C1							10C2
2. Contrats a) Contrats de R-D	10C3	10C4	10C5	10C6	10C7	10C8	10C9	10C10
b) Contrats secondaires	10C11							10C12
3. Subventions et contributions de R-D		10C13	10C14	10C15	10C16	10C17	10C18	10C19
4. Bourses de recherche	10C20	10C21	10C22	10C23	10C24	10C25	10C26	10C27
5. Administration des programmes extra-muros	10C28							10C29
6. Dépenses en immobilisations	10C30							10C31
I a) Sous-total Recherche et développement expérimental (R-D)	10C32	10C33	10C34	10C35	10C36	10C37	10C38	10C39
II. Activités scientifiques connexes (ASC) Dépenses courantes								
7. Collecte de données générales	10C40	10C41	10C42	10C43	10C44	10C45	10C46	10C47
8. Services de renseignements	10C48	10C49	10C50	10C51	10C52	10C53	10C54	10C55
9. Études et services spéciaux	10C56	10C57	10C58	10C59	10C60	10C61	10C62	10C63
10. Aide à l'éducation	10C64	10C65	10C66	10C67	10C68	10C69	10C70	10C71
11. Administration des programmes extra-muros	10C72							10C73
12. Dépenses en immobilisations	10C74							10C75
II a) Sous-total Activités scientifiques connexes (ASC)	10C76	10C77	10C78	10C79	10C80	10C81	10C82	10C83
III. Total des dépenses I a) + II a)	10C84	10C85	10C86	10C87	10C88	10C89	10C90	10C91

1. Doit égalier les fonds des sciences sociales reportés pour 2010-2011, question 3, page 9.

1 B. Dépenses par activité et secteur d'exécution – année financière 2011-2012

Activité / Exécutant	Intra-muros	Extra-muros						Total
		Entreprises commerciales	Enseignement supérieur	Institutions canadiennes sans but lucratif	Administrations provinciales et municipales	Exécutants étrangers	Autres exécutants canadiens	
I. Recherche et développement expérimental (R-D) Dépenses courantes	(\$'000)							
1. R-D interne	20C1							20C2
2. Contrats a) Contrats de R-D	20C3	20C4	20C5	20C6	20C7	20C8	20C9	20C10
b) Contrats secondaires	20C11							20C12
3. Subventions et contributions de R-D		20C13	20C14	20C15	20C16	20C17	20C18	20C19
4. Bourses de recherche	20C20	20C21	20C22	20C23	20C24	20C25	20C26	20C27
5. Administration des programmes extra-muros	20C28							20C29
6. Dépenses en immobilisations	20C30							20C31
I a) Sous-total Recherche et développement expérimental (R-D)	20C32	20C33	20C34	20C35	20C36	20C37	20C38	20C39
II. Activités scientifiques connexes (ASC) Dépenses courantes								
7. Collecte de données générales	20C40	20C41	20C42	20C43	20C44	20C45	20C46	20C47
8. Services de renseignements	20C48	20C49	20C50	20C51	20C52	20C53	20C54	20C55
9. Études et services spéciaux	20C56	20C57	20C58	20C59	20C60	20C61	20C62	20C63
10. Aide à l'éducation	20C64	20C65	20C66	20C67	20C68	20C69	20C70	20C71
11. Administration des programmes extra-muros	20C72							20C73
12. Dépenses en immobilisations	20C74							20C75
II a) Sous-total Activités scientifiques connexes (ASC)	20C76	20C77	20C78	20C79	20C80	20C81	20C82	20C83
III. Total des dépenses I a) + II a)	20C84	20C85	20C86	20C87	20C88	20C89	20C90	20C91

1. Doit évaluer les fonds des sciences sociales reportés pour 2011-2012, question 3, page 9.

1 C. Dépenses par activité et secteur d'exécution – année financière 2012-2013

Activité / Exécutant	Intra-muros	Extra-muros						Total
		Entreprises commerciales	Enseignement supérieur	Institutions canadiennes sans but lucratif	Administrations provinciales et municipales	Exécutants étrangers	Autres exécutants canadiens	
I. Recherche et développement expérimental (R-D) Dépenses courantes	(\$'000)							
1. R-D interne	30C1							30C2
2. Contrats a) Contrats de R-D	30C3	30C4	30C5	30C6	30C7	30C8	30C9	30C10
b) Contrats secondaires	30C11							30C12
3. Subventions et contributions de R-D		30C13	30C14	30C15	30C16	30C17	30C18	30C19
4. Bourses de recherche	30C20	30C21	30C22	30C23	30C24	30C25	30C26	30C27
5. Administration des programmes extra-muros	30C28							30C29
6. Dépenses en immobilisations	30C30							30C31
I a) Sous-total Recherche et développement expérimental (R-D)	30C32	30C33	30C34	30C35	30C36	30C37	30C38	30C39
II. Activités scientifiques connexes (ASC) Dépenses courantes								
7. Collecte de données générales	30C40	30C41	30C42	30C43	30C44	30C45	30C46	30C47
8. Services de renseignements	30C48	30C49	30C50	30C51	30C52	30C53	30C54	30C55
9. Études et services spéciaux	30C56	30C57	30C58	30C59	30C60	30C61	30C62	30C63
10. Aide à l'éducation	30C64	30C65	30C66	30C67	30C68	30C69	30C70	30C71
11. Administration des programmes extra-muros	30C72							30C73
12. Dépenses en immobilisations	30C74							30C75
II a) Sous-total Activités scientifiques connexes (ASC)	30C76	30C77	30C78	30C79	30C80	30C81	30C82	30C83
III. Total des dépenses I a) + II a)	30C84	30C85	30C86	30C87	30C88	30C89	30C90	30C91

1. Doit égaliser les fonds des sciences sociales reportés pour 2012-2013, question 3, page 9.

2. PERSONNEL

Équivalent temps plein (ÉTP) – Mesure du temps réellement consacré aux activités scientifiques. Un employé qui se livre à des activités scientifiques pendant six mois représente l'équivalent temps plein de 0,5. Les données inscrites sur le personnel devraient correspondre aux données sur les dépenses.

Scientifique et professionnel – Les employés qui occupent des postes exigeant au moins un diplôme universitaire ou qui sont membre d'un ordre professionnel reconnu à l'échelle nationale (par exemple, un ingénieur professionnel) et les employés possédant une expérience équivalente.

Technique – Les employés occupant des postes exigeant une formation professionnelle ou technique spécialisée d'un niveau supérieur au secondaire (par exemple, dans les collèges communautaires et les institutions techniques) et les employés possédant une expérience équivalente.

Autre – Les employés de bureau, les secrétariats, les agents d'administration, le personnel d'exploitation et les autres employés de soutien.

2 A. Personnel en équivalent temps plein pour les activités scientifiques et technologiques intra-muros dans les sciences sociales et humaines – années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013

Catégorie	2010-2011				
	Le personnel affecté à la R-D	Le personnel affecté aux ASC	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC	Total
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	(Équivalent temps plein)				
Scientifique et professionnelle (inclure la direction)	40C1	40C2	40C3	40C4	40C5
Technique	40C6	40C7	40C8	40C9	40C10
Autres ¹	40C11	40C12	40C13	40C14	40C15
Total	40C16	40C17	40C18	40C19	40C20

1. Inclure l'administration et service extérieur, soutien administratif, l'exploitation et personnel militaire.

A: Le personnel affecté à la recherche et au développement (R-D).

B: Le personnel affecté aux activités scientifiques connexes (ASC).

C: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D.

D: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC.

2 B. Personnel en équivalent temps plein pour les activités scientifiques et technologiques intra-muros dans les sciences sociales et humaines – années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 - suite

Catégorie	2011-2012				
	Le personnel affecté à la R-D	Le personnel affecté aux ASC	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC	Total
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	(Équivalent temps plein)				
Scientifique et professionnelle (inclure la direction)	41C1	41C2	41C3	41C4	41C5
Technique	41C6	41C7	41C8	41C9	41C10
Autres ¹	41C11	41C12	41C13	41C14	41C15
Total	41C16	41C17	41C18	41C19	41C20

1. Inclure l'administration et service extérieur, soutien administratif, l'exploitation et personnel militaire.

A: Le personnel affecté à la recherche et au développement (R-D).

B: Le personnel affecté aux activités scientifiques connexes (ASC).

C: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D.

D: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC.

2 C. Personnel en équivalent temps plein pour les activités scientifiques et technologiques intra-muros dans les sciences sociales et humaines – années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 - suite

Catégorie	2012-2013				
	Le personnel affecté à la R-D	Le personnel affecté aux ASC	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC	Total
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	(Équivalent temps plein)				
Scientifique et professionnelle (inclure la direction)	42C1	42C2	42C3	42C4	42C5
Technique	42C6	42C7	42C8	42C9	42C10
Autres ¹	42C11	42C12	42C13	42C14	42C15
Total	42C16	42C17	42C18	42C19	42C20

1. Inclure l'administration et service extérieur, soutien administratif, l'exploitation et personnel militaire.

A: Le personnel affecté à la recherche et au développement (R-D).

B: Le personnel affecté aux activités scientifiques connexes (ASC).

C: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D.

D: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC.

3. SOURCES DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES TOTALES

Budget S-T du ministère – La partie du budget total du ministère déclarant qui a été consacrée aux activités en sciences sociales et humaines.

Revenus à/des autres ministères fédéraux – Les sommes transférées au programme d'un autre ministère ou les sommes retirées du programme à un autre ministère pour le financement de travaux et des activités en sciences sociales et humaines.

Ministères des administrations provinciales – Tous les fonds provenant de l'administration provinciale et utilisés pour financer les activités en sciences sociales et humaines. Ces fonds peuvent être désignés comme des paiements, des contributions, des transferts, etc. Inclure, s'il y a lieu, la portion provinciale de tous programmes fédéral-provincial à frais partagé exécutés par ce ministère, et identifier les programmes.

Entreprises commerciales – Tous les fonds provenant des entreprises commerciales destinés aux activités en sciences sociales et humaines exécutées par le ministère déclarant.

Autres – Tous les fonds destinés aux activités en sciences sociales et humaines qui proviennent de sources autres que celles mentionnées ci-dessus.

3. Source de financement des activités scientifiques et technologiques totales en sciences sociales et humaines, années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013

Source de financement	2010-2011	2011-2012	2012-2013
	(\$'000)		
1. Budget S-T du ministère (dépenses de fonctionnement et d'immobilisations)	43C1	44C1	45C1
2. Revenus à / des autres ministères fédéraux ¹	43C2	44C2	45C2
a) Total transféré au programme	43C3	44C3	45C3
b) Total retiré du programme	43C4	44C4	45C4
Revenu net d'autres ministères et organismes fédéraux	43C5	44C5	45C5
3. Ministères des administrations provinciales	43C6	44C6	45C6
4. Entreprises commerciales	43C7	44C7	45C7
5. Autres (veuillez spécifier)	43C8	44C8	45C8
Total	2	3	4

1. Indiquer à la page 15, les montants transférés à/des autres ministères fédéraux ainsi que les noms des bénéficiaires et organismes finançant le programme pour les contrats, les transferts et les programmes en coparticipations.

2. Doit égaler le total des dépenses, question 1A, page 4.

3. Doit égaler le total des dépenses, question 1B, page 5.

4. Doit égaler le total des dépenses, question 1C, page 6.

4. OBJECTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Exploration et exploitation du milieu terrestre – Les activités scientifiques dont les objectifs sont liés à l'exploration de la croûte et de l'enveloppe terrestres, des mers, des océans et de l'atmosphère, ainsi que les activités scientifiques sur leur utilisation. Les activités scientifiques climatologiques et météorologiques ainsi que l'exploration polaire (si nécessaire dans des divisions différentes) et l'hydrologie sont également incluses.

2. Infrastructures et aménagement du territoire – Les activités scientifiques dans le domaine des infrastructures et de l'aménagement du territoire, ainsi que dans celui de la construction des bâtiments. D'une manière générale, cet objectif comprend toutes les activités scientifiques se rapportant à l'organisation générale du territoire. Il couvre aussi la protection de celui-ci contre les effets nuisibles de l'aménagement des espaces urbains et ruraux. Il ne comprend pas les activités scientifiques relatives à d'autres types de pollution (objectif 3).

3. Pollution et protection de l'environnement – Les activités scientifiques relatives à la lutte contre la pollution, axées sur l'identification et l'analyse des sources de pollution et leurs causes, et les substances polluantes de tous ordres, y compris leur diffusion et leurs effets sur l'homme, sur les espèces vivantes (faune, flore, microorganismes) et sur la biosphère.

4. Protection et amélioration de la santé humaine – Cet objectif comprend les activités scientifiques visant à protéger, promouvoir et rétablir la santé publique au sens le plus large, c'est-à-dire y compris également les aspects sanitaires de la nutrition et de l'hygiène alimentaire. Il couvre un domaine qui va de la médecine préventive, y compris tous les aspects de la médecine et de la chirurgie curatives tant au plan individuel que collectif, et de la fourniture des soins en milieu hospitalier et à domicile, à la médecine sociale, à la pédiatrie et à la gériatrie.

5. Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie – Comprend les activités scientifiques relatives à la production, au stockage, au transport, à la distribution et à l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie. Il englobe également les activités scientifiques relatives aux procédés permettant d'accroître le rendement de la production et de la distribution d'énergie, ainsi que celles visant aux économies d'énergie.

6. Production et technologie agricoles – Couvre toutes les activités scientifiques visant à promouvoir les activités de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et des produits alimentaires. Il comprend les activités scientifiques sur les engrais chimiques, les biocides, la lutte biologique et la mécanisation agricole, les études traitant de l'influence sur l'environnement des activités agricoles et sylvicoles, ainsi que les activités scientifiques visant à développer la productivité et la technologie des produits alimentaires.

7. Production et technologie industrielles – Couvre les activités scientifiques sur l'amélioration de la productivité et de la technologie industrielle. Il comprend les activités scientifiques sur les produits industriels et sur les procédés de production dans la mesure où elles ne font pas partie des effets de suite d'autres objectifs (par exemple, défense, espace, énergie, agriculture).

8. Structures et relations sociales – Couvre les activités scientifiques portant sur des objectifs sociaux, analysé notamment par les sciences sociales et humaines, qui n'ont pas de liens évidents avec d'autres objectifs. L'analyse en question englobe les aspects qualitatifs, quantitatifs, organisationnels et prospectifs des problèmes de comportement.

9. Exploration et exploitation de l'espace – L'ensemble des activités scientifiques civiles dans le domaine de la technologie spatiale. Les activités scientifiques à finalité militaire sont classées à l'objectif 12. (Si la recherche spatiale civile n'est généralement pas axée sur un objectif spécifique, elle n'en est pas moins entreprise dans un but déterminé, par exemple, l'extension des connaissances (astronomie) ou la réalisation d'applications particulières (satellites de télécommunications).

10. Recherches non orientées – Les activités fondamentales motivées par une curiosité scientifique avec l'objectif d'élargir le domaine des connaissances scientifiques. Il comprend aussi le financement des études et bourses de deuxième ou troisième cycle.

11. Autres recherches civiles – Les activités scientifiques civiles ne pouvant pas (encore) être classées dans un objectif particulier.

12. Défense – Couvre les activités scientifiques dans le domaine militaire. Il inclut la recherche fondamentale et la recherche nucléaire et spatiale sur fonds des ministères de la Défense. Il y a lieu de classer avec les objectifs concernés les activités scientifiques civiles sur fonds des ministères de la Défense, par exemple dans le domaine de la météorologie, des télécommunications et de la santé.

4. Dépenses scientifiques et technologiques selon le domaine des classifications socio-économiques - année financière 2010-2011

Domaine des classifications socio-économiques	R-D		ASC		Total S-T		
	Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	
	(\$'000)						
1. Exploration et exploitation du milieu terrestre	50C1	50C2	50C3	50C4	50C5	50C6	
2. Infrastructure et aménagement du territoire :	50C7	50C8	50C9	50C10	50C11	50C12	
2.1 Transport							
2.2 Télécommunications	50C13	50C14	50C15	50C16	50C17	50C18	
2.3 Autre	50C19	50C20	50C21	50C22	50C23	50C24	
3. Pollution et protection de l'environnement	50C25	50C26	50C27	50C28	50C29	50C30	
4. Protection et amélioration de la santé humaine	50C31	50C32	50C33	50C34	50C35	50C36	
5. Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie	50C37	50C38	50C39	50C40	50C41	50C42	
6. Production et technologie agricoles :	50C43	50C44	50C45	50C46	50C47	50C48	
6.1 Agriculture							
6.2 Pêcheries	50C49	50C50	50C51	50C52	50C53	50C54	
6.3 Sylviculture	50C55	50C56	50C57	50C58	50C59	50C60	
7. Production et technologie industrielles	50C61	50C62	50C63	50C64	50C65	50C66	
8. Structures et relations sociales	50C67	50C68	50C69	50C70	50C71	50C72	
9. Exploration et exploitation de l'espace	50C73	50C74	50C75	50C76	50C77	50C78	
10. Recherches non orientées	50C79	50C80	50C81	50C82	50C83	50C84	
11. Autres recherches civiles	50C85	50C86	50C87	50C88	50C89	50C90	
12. Défense	50C91	50C92	50C93	50C94	50C95	50C96	
Dépenses totales	50C97	1 50C98	2 50C99	3 50C100	4 50C101	5 50C102	6

1. Doit égalier le total des dépenses intra-muros en R-D reportées pour 2010-2011, question 1A, page 4.
2. Doit égalier le total des dépenses extra-muros en R-D reportées pour 2010-2011, question 1A, page 4.
3. Doit égalier le total des dépenses intra-muros en ASC reportées pour 2010-2011, question 1A, page 4.
4. Doit égalier le total des dépenses extra-muros en ASC reportées pour 2010-2011, question 1A, page 4.
5. Doit égalier le total des dépenses intra-muros en S-T reportées pour 2010-2011, question 1A, page 4.
6. Doit égalier le total des dépenses extra-muros en S-T reportées pour 2010-2011, question 1A, page 4.

5. DÉPENSES ET PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES AU TITRE DES ACTIVITÉS DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES, PAR RÉGION

Depuis 1978, Statistique Canada recueille des données détaillées sur les dépenses et le personnel reliés aux activités scientifiques intra-muros des ministères et organismes fédéraux par région. Ces données, combinées à celles provenant d'autres enquêtes, ont servi aux décideurs des administrations fédérales et provinciales, aux directeurs de recherche et aux médias à évaluer la répartition provinciale des activités scientifiques au Canada.

Encore cette année, nous demandons l'information au niveau des régions. Nous demandons de l'information autant aux établissements oeuvrant dans le domaine des sciences sociales qu'à ceux qui accomplissent des activités en sciences naturelles, au même titre que les statistiques de la Dépense intérieure brute de la recherche et du développement (DIRD) internationales qui incluent les activités des deux domaines scientifiques.

Le total global canadien des dépenses et du personnel rapporté pour l'année actuelle (page 13), doit évaluer les dépenses intra-muros, page 4, à la question 1A, colonne 1, et le personnel, à la question 2A, page 7.

Page 13, Question 5	Doit évaluer	Page 4, Question 1A, Colonne 1
Colonne 1 Total - Dépenses courantes intra-muros en R-D	=	L'addition des lignes 1 à 5
Colonne 2 Total - Immobilisations en R-D	=	La ligne 6
Colonne 3 Total - Dépenses courantes intra-muros en ASC	=	L'addition des lignes 7 à 11
Colonne 4 Total - Immobilisations en ASC	=	La ligne 12
Page 13, Question 5	Doit évaluer	Page 7, Question 2A
Colonne 5 Total - Personnel scientifique et professionnel en R-D	=	Personnel scientifique et professionnel des colonnes A et C
Colonne 6 Total - Total du personnel en R-D	=	Total des colonnes A et C
Colonne 7 Total - Personnel scientifique et professionnel en ASC	=	Personnel scientifique et professionnel des colonnes B et D
Colonne 8 Total - Total du personnel en ASC	=	Total des colonnes B et D

5. Dépenses et personnel des établissements scientifiques et technologiques au titre des activités des sciences sociales et humaines, année financière 2010-2011

Région	Total des dépenses intra-muros R-D		Total des dépenses intra-muros ASC		Total du personnel R-D		Total du personnel ASC	
	Courante	Immobilisation	Courante	Immobilisation	Scientifique et professionnel	Total	Scientifique et professionnel	Total
	(\$'000)				(Équivalent temps plein)			
Terre-Neuve-et-Labrador	60C1	60C2	60C3	60C4	60C5	60C6	60C7	60C8
Île-du-Prince-Édouard	60C9	60C10	60C11	60C12	60C13	60C14	60C15	60C16
Nouvelle-Écosse	60C17	60C18	60C19	60C20	60C21	60C22	60C23	60C24
Nouveau-Brunswick	60C25	60C26	60C27	60C28	60C29	60C30	60C31	60C32
Québec (excl. RCN - Québec)	60C129	60C130	60C131	60C132	60C133	60C134	60C135	60C136
Région de la capitale nationale (RCN) (Québec)	60C41	60C42	60C43	60C44	60C45	60C46	60C47	60C48
Ontario (excl. RCN - Ontario)	60C137	60C138	60C139	60C140	60C141	60C142	60C143	60C144
Région de la capitale nationale (RCN) (Ontario)	60C65	60C66	60C67	60C68	60C69	60C70	60C71	60C72
Manitoba	60C81	60C82	60C83	60C84	60C85	60C86	60C87	60C88
Saskatchewan	60C89	60C90	60C91	60C92	60C93	60C94	60C95	60C96
Alberta	60C97	60C98	60C99	60C100	60C101	60C102	60C103	60C104
Colombie-Britannique	60C105	60C106	60C107	60C108	60C109	60C110	60C111	60C112
Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	60C113	60C114	60C115	60C116	60C117	60C118	60C119	60C120
Total du Canada ¹	60C121	60C122	60C123	60C124	60C125	60C126	60C127	60C128

1. Doit égaliser le total des dépenses intra-muros et le personnel, question 1A et question 2A, pour 2010-2011.

Territoire de la Région de la Capitale Nationale Québec et Ontario :

Alcove (QC)	Deschênes (QC)	Jockvale (ON)	Munster (ON)	St-Onge (QC)
Almonte (ON)	Dirleton (ON)	Johnston Corners (ON)	Navan (ON)	St-Pierre-de-
Angers (QC)	Duclos (QC)	Kanata (ON)	Nepean (ON)	Wakefield (QC)
Antrim (ON)	Dunrobin (ON)	Kars (ON)	North Gower (ON)	Ste-Cécile-de
Appleton (ON)	Dwyer Hill (ON)	Kenmore (ON)	North Onslow (QC)	Masham (QC)
Ashton (ON)	Eardley (QC)	Kilmaurs (ON)	Old Chelsea (QC)	Sarsfield (ON)
Aylmer (QC)	Edwards (ON)	Kinburn (ON)	Onslow Corners (QC)	Shirley's Bay (ON)
Barrhaven (ON)	Elm (ON)	Kirks Ferry (QC)	Orléans (ON)	South Gloucester (ON)
Baxters Corner (ON)	Embrun (ON)	La Pêche (QC)	Osgoode (ON)	South March (ON)
Bearbrook (ON)	Fallowfield (ON)	Lac-des-Loups (QC)	Ottawa (ON)	Spring Hill (ON)
Beech Grove (QC)	Farm Point (QC)	Lac-McGregor (QC)	Pakenham (ON)	Stapledon (ON)
Bells Corners (ON)	Fitzroy Harbour (ON)	Lascalles (QC)	Pamure (ON)	Stanley Corners (ON)
Blackburn Hamlet (ON)	French Hill (ON)	Larrimac (QC)	Patterson (QC)	Steel (QC)
Blakeney (ON)	Galetta (ON)	Leitrim (ON)	Perkins (QC)	Stittsville (ON)
Breckenridge (QC)	Gatineau (QC)	Leonard (ON)	Pointe-Gatineau (QC)	Strathearn (ON)
Brisson (ON)	Glen Almond (QC)	Limbour (QC)	Poltimore (QC)	Tenaga (QC)
Buckingham (QC)	Glencairn (ON)	Lucerne (QC)	Poupore (QC)	Twin Elm (ON)
Burnet (QC)	Gleneagle (QC)	Luskville (QC)	Quinnville (QC)	Val-des Monts (QC)
Cantley (QC)	Gloucester (ON)	MacLarens Landing (ON)	Quyong (QC)	Val-du-Lac (QC)
Carlsbad Springs (ON)	Greely (ON)	Malwood (ON)	Ramsayville (ON)	Val-Paquin (QC)
Carp (ON)	Halverson (QC)	Manion Corners (ON)	ReeveCraig (ON)	Vanier (ON)
Carsonby (ON)	Harwood Plains (ON)	Manotick (ON)	Ribot (QC)	Vars (ON)
Cascades (QC)	Hazeldean (ON)	Mansfield (ON)	Richmond (ON)	Wakefield (QC)
Chelsea (QC)	Herbert Corners (ON)	Marathon (ON)	Rideau (ON)	Watterson Corners (ON)
Constance Bay (ON)	Heyworth (QC)	Marchhurst (ON)	Rupert (QC)	Wilson's Corners (ON)
Corkery (ON)	Holland Mills (QC)	Marvelville (ON)	Russell (ON)	Woodlawn (ON)
Cousineau (QC)	Hull (QC)	Masson (QC)	Ruthledge (QC)	Woodridge (ON)
Cumberland (ON)	Huntley (ON)	Merivale (ON)	St-François-de-	Wyman (QC)
Dalmeny (ON)	Ironside (QC)	Metcalfe (ON)	Masham (QC)	
Davidson Corner (QC)	Jeanne-d'Arc (QC)	Mohr Corners (ON)	St-Louis-de-Masham (QC)	

6. TRANSFERTS POUR ACTIVITÉS EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Indiquer les montants transférés ainsi que les noms des bénéficiaires et organismes finançant le programme pour les contrats, les transferts et les programmes en coparticipations.

6. Transferts pour activités en sciences sociales et humaines – année financière 2010-2011

Au programme ¹		
De Ministère ou organisme fédéral	Description	2010-2011 (\$'000)
70C1	70C2	70C3
70C1	70C2	70C3
70C1	70C2	70C3
70C1	70C2	70C3
Total		

1. Doit égaler le total transféré au programme reporté pour 2010-2011, question 3, colonne 1, rangée 2 a), page 9.

Du programme ¹		
Au Ministère ou organisme fédéral	Description	2010-2011 (\$'000)
71C1	71C2	71C3
71C1	71C2	71C3
71C1	71C2	71C3
71C1	71C2	71C3
Total		

1. Doit égaler le total transféré du programme reporté pour 2010-2011, question 3, colonne 1, rangée 2 b), page 9.

PAIEMENTS VERSÉS AUX EXÉCUTANTS EXTRA-MUROS AU TITRE DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES, ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011

Les ministères et organismes fédéraux doivent identifier les bénéficiaires de paiements versés pour fins d'activités scientifiques.

Il faut, maintenant, établir la liste détaillée des bénéficiaires suivant le domaine scientifique.

Les dépenses déclarées ici doivent être équivalentes aux dépenses extra-muros 2010-2011, par secteur et activité, qui seront publiées dans le questionnaire « Dépenses et main-d'oeuvre scientifiques fédérales (DMSF) 2012-2013 ».

Veillez nous faire parvenir la liste de paiements versés pour fins d'activités scientifiques pour 2010-2011, incluant :

- (1) le nom et l'adresse de l'organisme ou de la personne qui a reçu la somme versée;
- (2) le domaine scientifique : sciences sociales ou sciences naturelles;
- (3) le mode de paiement : contrat ou subvention / contribution;
- (4) le type d'activité effectuée : la recherche et du développement expérimental (R-D) ou les activités scientifiques connexes (ASC);
- (5) les secteurs d'exécutions : les entreprises commerciales, l'enseignement supérieur, les institutions canadiennes sans but lucratif, les administrations provinciales et municipales, les exécutants étrangers, les autres exécutants canadiens;
- (6) le montant (en milliers de dollars); voir note (1) des Lignes directrices sur la prochaine page;
- (7) numéro d'entreprise.

Voici une présentation suggérée :

Nom	Rue	Ville	Province	Code postal	Domaine scientifique	Mode de paiement	Activité	Exécutant	Montant ('000\$)	Numéro d'entreprise
La Société XXX Limitée	123 rue Première	Régina	SK	S5R 6R8	Sciences sociales	Contrat	R-D	Entreprise commerciale	123	000000000
La Société YYY Limitée	345 rue Deuxième	Vancouver	C-B	V5T 2T5	Sciences sociales	Subvention	R-D	Entreprise commerciale	350	000000000

Numéro d'entreprise

L'Agence du revenu du Canada a lancé un certain nombre d'initiatives visant à rationaliser les tâches administratives des petites entreprises. Le nouveau Numéro d'entreprise leur permet d'utiliser un seul numéro pour tous leurs comptes auprès de l'Agence du revenu du Canada. Cette mesure s'accompagne de la création d'un guichet de service unique servant à traiter les inscriptions et à fournir de l'information sur tous les programmes de l'Agence du revenu du Canada.

La liste contenant les données demandées dans différents formats incluant Excel® et papier sont acceptables.

Pour de plus amples renseignements sur les termes et définitions employés, veuillez consulter le guide ci-inclus.

Ces renseignements sont recueillis en collaboration avec Industrie Canada en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* qui stipule:

«Le Ministre peut conclure avec tout ministère ou toute municipalité ou autre personne morale un accord portant sur la communication des renseignements recueillis d'un intéressé par Statistique Canada ou ce ministère ou cette personne morale pour leur compte ainsi que sur les classifications ou publications subséquentes fondées sur ces renseignements ».

Cet article de la Loi comprend les dispositions suivantes :

L'accord ne s'applique pas « lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information ».

Une telle entente existe entre Statistique Canada et Industrie Canada à l'égard du partage des renseignements recueillis à cet exercice. L'entente conjointe ne s'appliquera pas aux données fournies par un ministère ou un organisme qui fait parvenir l'avis nécessaire au bureau du statisticien en chef.

Lorsqu'un tel avis sera présenté, les données précisées seront conservées par Statistique Canada seulement, tel que prévu dans la *Loi sur la statistique*. Industrie Canada et Statistique Canada considéreront comme confidentielles les données recueillies en vertu de cette entente.

QUELQUES LIGNES DIRECTRICES :

(1) Petits contrats

On doit accorder une attention spéciale aux contrats de moins de 25 000 \$. Il s'agit, en grande majorité, de contrats de service ou de contrats secondaires relatifs à des projets internes, (i.e. ne qualifie pas comme les paiements extra-muros).

Ce type de contrat **ne** doit pas être compris dans les paiements extra-muros. Selon la définition employée, ce sont des contrats conclus avec des personnes ou des organismes extérieurs pour la prestation de biens et services nécessaires à la réalisation des programmes internes de R-D et qui devraient être déclarés dans ce questionnaire comme contrats secondaires au secteur intra-muros. Quelques exemples tel qu'un contrat de traitement informatique, un contrat d'entretien des installations de R-D ou un contrat d'approvisionnement relatif à des appareils spécialisés qui ne sont pas considérés comme des dépenses en capital.

Les contrats de R-D dont la valeur est inférieure à 25 000 \$, doivent être regroupés et déclarés selon le domaine scientifique, l'activité, le mode de paiement, la région et le secteur d'exécution.

(2) Bénéficiaires entrant dans la catégorie « autres exécutants canadiens »

Les subventions versées aux universités, mais destinées à une personne en particulier, doivent être déclarées sous la rubrique « enseignement supérieur » tandis que celles qui sont versées directement à l'étudiant, sans que soit précisé le rattachement de celui-ci à une université, doivent être déclarées sous la rubrique « autres exécutants canadiens ».

Les paiements versés aux conseils ou organismes provinciaux de recherche doivent être déclarés sous la rubrique « autres exécutants canadiens ».

(3) Divergences

Dans le cas où d'importantes divergences des dépenses doivent être déclarées à ce formulaire et l'année actuelle au questionnaire des dépenses et main-d'oeuvre scientifiques fédérales pour 2012-2013, les raisons doivent être incluses à votre lettre explicative.

Renseignements généraux

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux ministères fédéraux et aux agences fédérale situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec Industrie Canada.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux ministères fédéraux et aux agences fédérale situés dans la province ou le territoire en question.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Veuillez nous faire parvenir, au plus tard le 2 mars 2012, le questionnaire et la liste des exécutants extra-muros dûment remplis à :

Division des opérations et de l'intégration, Statistique Canada
2e étage, Section B-17, immeuble Jean-Talon, 150 promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Téléphone: 613-951-2591 ou sans frais au 1-800-387-0479
Télécopieur: 613-951-0709 ou sans frais au 1-800-755-5514
Courriel: infotechsurv@statcan.gc.ca

Votre participation, qui est grandement appréciée, fournira des renseignements utiles sur les dépenses fédérales dans le domaine des sciences et de la technologie. Nous prévoyons diffuser les premiers résultats de cette enquête à l'été 2012. Vous pourrez accéder à ces résultats par l'intermédiaire du *Quotidien*, et la publication *Activités scientifiques fédérales*, produit n° 88-204-X au catalogue, et les tableaux de CANSIM 358-0142 à 358-0151 sur le site Web de Statistique Canada. Les données seront également disponibles sur le site Science.gc.ca. **NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION.**